



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	ACIDE CHLORHYDRIQUE (1.0N/M)
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	ACIDE CHLORHYDRIQUE, HYDROCHLORIC ACID, ACIDE MURIATIQUE, MURIATIC ACID
<b>Code du produit</b>	CS-0010
<b>Formule chimique</b>	HCl
<b>Masse molaire</b>	36.46
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-02-06

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - catégorie 1

### PICTOGRAMMES



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger (H)

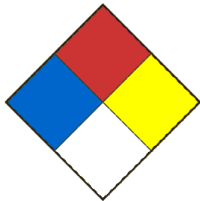
- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- Provoque des lésions oculaires graves
- Peut être corrosif pour les métaux

### Conseils de prudence (P)

- Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Stocker dans un récipient résistant à la corrosion ou un récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

### Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)



Santé 2  
Inflammabilité 0  
Réactivité 0  
Spécial

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Acide chlorhydrique	7647-01-0	3.6

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Consulter un médecin. Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Le produit est une matière corrosive. Principaux symptômes d'une forte exposition: Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Sans objet.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Chlorure d'hydrogène gazeux.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Lorsqu'il est concentré, le produit réagit selon les caractéristiques suivantes: Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH en cas de déversement plus important. (Référence section 8 pour équipements de protection à utiliser.) Assurer une bonne aération des lieux.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

**Conditions d'entreposage** Hygroscopique. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant bien fermé, dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Ne pas entreposer dans des contenants de métal.

**Méthode et équipement de manutention** Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Embouteiller dans le verre seulement. NOTE: peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Acide chlorhydrique	7647-01-0	(c)	2 ppm 3 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		P	2 ppm	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Une substance dont la recirculation est prohibée.			
		(c)	2 ppm	Canada. Ontario Reg 833.
		C	2 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

<b>Origine des données</b>	CNESST Worksafebc.com Ontario Regulation 833. ACGIH Alberta OELs. Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
<b>Respiratoire</b>	Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Gants résistants aux matières corrosives acides. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. La recirculation est interdite. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Odeur suffocante
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	1.1
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité	Miscible avec l'eau en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	1.02
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit acide, réagit fortement avec les bases fortes. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Réagit fortement avec les métaux.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur. Sensible à l'air.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes.
Matériaux incompatibles	Lorsqu'il est pur, le produit réagit avec les produits suivants: Bases. Fluor. Amines. Métaux. Acétylures de métaux. Siliciure de lithium. Métaux alcalins. Permanganates. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Chlorure d'hydrogène gazeux.

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### ACIDE CHLORHYDRIQUE (1.0N/M)

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré.
- Yeux	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Peau	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Respiration	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- Ingestion	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

### ACIDE CHLORHYDRIQUE 36.5-38%

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Brûlures sévères et ulcérations des tissus. Peut-être fatal, si l'étendue des brûlures est considérable.
- Respiration	Spasmes. Irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique. Oedème pulmonaire. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. Dysphagie. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Méléna. Hématémèse. Perforation possible de l'oesophage et de l'estomac. Sudation Salivation.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure. Dermate. Conjonctivite. Photophobie. Lésions aux poumons. Lésions aux yeux. Douleurs dans la poitrine. Abrasion de l'émail dentaire. Toux. Dyspnée. Laryngite. Trachéo-bronchite. Maux de tête. Vertiges. Fièvre. Sudation. Salivation. Soif.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 700mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - > 5 010 mg/kg.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 1 h - 3124 ppm

### TABLEAU SYNTHÈSE

ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë)	DL50: >5000 mg/kg -Oral Rat
	DL50: >10000 mg/kg Cutané Souris
	CL50: 44000 ppm 4 hres- Inhalation Rat

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### ACIDE CHLORHYDRIQUE (1.0N/M)

Écotoxicité	Donnée non-disponible.
Persistence et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

### ACIDE CHLORHYDRIQUE 36.5-38%

Écotoxicité	Acide Chlorhydrique: Toxicité pour les poissons: CL50 - Lepomis macrochirus - 24.6 mg/L -96h. Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ): 4.91mg/L - 48h.
Persistence et dégradation	Donnée non-disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non-disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non-disponible.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Neutraliser avec une solution à faible concentration d'hydroxyde de sodium en ajoutant lentement l'acide chlorhydrique pour éviter l'augmentation brusque de température et l'émission de vapeur. La neutralisation peut provoquer la formation de chaleur ou de vapeurs qui doit être contrôlée par la vitesse à laquelle on ajoute les solutions. La solution ainsi neutralisée peut être disposée comme un déchet domestique. Pour les grandes quantités, contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1789
Appellation réglementaire	ACIDE CHLORHYDRIQUE
Classification du TMD	Matières corrosives
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - catégorie 1
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-02-06**